

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 15	Présents 13	Exprimés 13
-------------------	----------------	----------------

4-1909/2022

Date de la convocation

13 septembre 2022

Date d'affichage

13 septembre 2022

Pour 13	Contre 0	Abstention 1
------------	-------------	-----------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 19 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Absente :** Mme Stéphanie RELEA

**Excusés :** M. Guy BITAILLOU (ayant donné parocuration à M. Guy CAZALET).

**Secrétaire de séance :** Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE

**Objet : ELECTRIFICATION RURALE - Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022 - APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 22TE094**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **GC lié au 22EX115.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,:

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	4 772,66 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	477,26 €
- frais de gestion du SDEPA	198,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 448,78 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	5 249,92 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur	198,86 €

fonds libres)  
TOTAL

5 448,78 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

